



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 15642

Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention du M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur l'inquietude ressentie par de nombreux professionnels du batiment et des travaux publics du Pas-de-Calais, au sujet de l'expiration, au 31 decembre 1989, de la loi du 29 decembre 1984 (modifiee par la loi du 30 decembre 1986). Ces mesures portaient surtout sur des incitations fiscales relatives a l'investissement immobilier et locatif, ainsi que sur la perennite des reductions d'impot pour les depenses des grosses reparations afferentes a l'habitation. La disparition de ces mesures au 31 decembre 1989 va provoquer un arret brutal dans l'activite de construction. Il lui demande, en consequence, ce qu'il envisage afin de relancer l'activite du batiment et des travaux publics.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a engage une reflexion sur l'ensemble des aides budgetaires et fiscales au logement. Les propositions de reforme qu'il aura retenues seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [M. Facon Albert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15642

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3111